



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°20/108
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située Chaussée Pondichéry sur la commune du Havre, dont la référence Haropa Solutions est le n° 4730 et destinée à être utilisée pour la mise en place d'un bureau administratif.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société TRANS NEG LIMITED, Quai Jean Reinhart – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 444 414 718, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la Société TRANS NEG LIMITED ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 20-131 portant sur la dépendance susvisée le 29/12/2020.

Description de la dépendance : surface à usage de bureau de 11,77 m² - Hangar 45
Durée de la Convention d'Occupation Temporaire : 3 ans à compter du 01/07/2020.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 20-131 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.